



LA CYSTICERCOSE CHEZ LES BOVINS, LE VER SOLITAIRE CHEZ L'HOMME

Vous avez tous entendu parler du ver solitaire, mais vous êtes probablement peu nombreux à avoir été confrontés à la cysticercose.

1 – la cysticercose est une cause de saisie

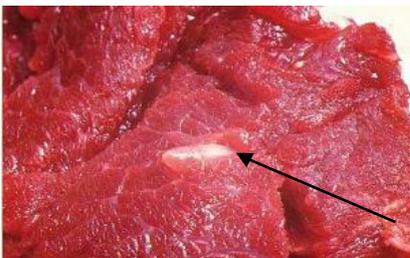
2 – la cysticercose est une zoonose, c'est-à-dire transmissible à l'homme

Chez l'homme : un ténia, le ver solitaire

Il peut vivre jusqu'à 20 ans et mesurer jusqu'à 15 m de long. L'homme s'infeste en mangeant de la viande crue ou peu cuite contenant des larves de Ténia, appelées **cysticerques**. Une fois devenu adulte, le Ténia élimine dans les fèces des segments de 1 cm, chacun contenant des milliers d'œufs très résistants dans le milieu extérieur et directement infestants pour les bovins. Les bovins se contaminent à partir de l'herbe des pâtures, des fourrages ou de l'eau de boisson.



Chez les bovins, des cysticerques dans les muscles



La contamination se fait par ingestion d'œufs. Ils éclosent dans le tube digestif et libèrent de petites larves – les cysticerques – qui vont se localiser sous forme de kystes dans les muscles, plus particulièrement le cœur, les joues, la langue, le diaphragme.

Les larves ressemblent à des grains de riz rosés de quelques mm. La présence de cysticerques n'a aucune conséquence sur la santé des bovins, mais peut avoir des conséquences économiques importantes.

A l'abattoir : une recherche systématique

→ examen visuel, palpations et incision sur les lieux d'élections des cysticerques si doute

La présence de cysticerques entraîne obligatoirement la mise en consigne de la carcasse pour un examen approfondi. Lorsque l'infestation est discrète, il y a parage des parties contaminées, le reste de la carcasse est assaini par le froid : température inférieure ou égale à 10° à cœur pendant un minimum de 10 jours. En cas d'infestation importante, la carcasse est saisie en totalité. L'éleveur est dans tous les cas informé de la présence de cysticerques.

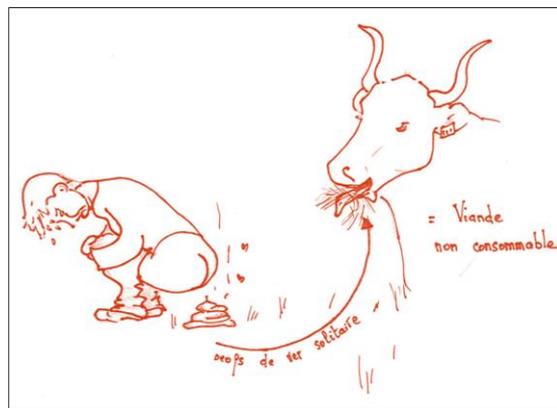
Des mesures pour limiter la contamination bovine

Il faut principalement protéger les bovins des « contaminations touristiques » : limiter le passage des promeneurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs de champignons dans les prairies.

Les bovins peuvent également se contaminer suite à des débordements accidentels ou des vidanges « sauvages » de fosses septiques, aux épandages de boues d'épuration, à la proximité de routes fréquentées ou de voies ferrées.

Donc être vigilants sur tous ces points, mais on peut difficilement se protéger !

Le risque d'être confronté au problème est de toutes façons très limité: sur 5700 bovins commercialisés par SICAGIEB durant le 1^{er} semestre 2014, seulement 7 carcasses ont fait l'objet de saisies et d'assainissement, soit 1,2 pour mille.



Juillet 2014, l'équipe des véto de SICAGIEB